



VISITE GUIDÉE DE L'ABBAYE DE VALSAINTES FICHE D'INSCRIPTION 2010

Visite guidée botanique et historique de 1h30 avec 6 participants minimum.

La visite peut être uniquement botanique sur demande.

Tarif : de 6 à 14 participants 10,00 € / personne • A partir de 15 participants 8,00 € / personne

Acompte de 50,00 € à verser à l'inscription, solde le jour de la visite.

L'ASSOCIATION ATHRE DE L'ABBAYE DE VALSAINTES DOIT IMPÉRATIVEMENT VALIDER LA DATE ET L'HORAIRE DE VOTRE VISITE PAR LE RETOUR DE CETTE FICHE. AFIN DE VALIDER VOTRE INSCRIPTION, CETTE FICHE DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE VOTRE CHÈQUE D'ACOMPTE ET ÊTRE ENVOYÉE À :

Association A.T.H.R.E.

Abbaye de Valsaintes • lieu dit Boulinette • 04150 Simiane la Rotonde • FRANCE

Tél : 04.92.75.94.19 e-mail : info@valsaintes.org

CONTACT

Organisme :

Adresse :

Tel : E-mail :

Représenté par : Agissant en sa qualité de.....

Adresse du représentant si différente :

Tel : E-mail :

Obligatoire : Téléphone portable de l'accompagnateur présent lors de la visite :

RESERVATION

Date de la visite souhaitée : Horaire :

Mode transport : AUTOCAR — VOITURES

Réservation de l'espace pique-nique : OUI — NON

Si possible nombre de personnes payantes (accompagnateur et chauffeur : gratuits) :

Acompte par chèque : N° Banque :

En signant cette fiche d'inscription, l'organisateur reconnaît avoir préalablement pris connaissance, compris et accepté sans réserve l'intégralité des clauses de la « Charte des visites guidées de l'Abbaye de Valsaintes » énoncées au dos de cette fiche, et s'engage à les observer.

Fait le A

Signature et cachet de l'organisateur de Valsaintes
précédée de la mention «Lu et approuvé» :

Cadre réservé à l'Association ATHRE

CHARTRE DES VISITES GUIDÉES DE L'ABBAYE DE VALSAINTES

Clause 1

L'association A.T.H.R.E. propose une visite guidée du site de l'Abbaye de Valsaintes, Hameau de Boulinette, 04150 Simiane la Rotonde, d'une durée de 1h30. Cette visite comprend :

- la visite du Jardin de l'Abbaye (des centaines de rosiers, arbres et plantes vivaces, aromatiques, médicinales, sauvages...)
- la visite historique du site (oppidum antique, calendrier solaire archaïque, rocher dragon, église, ...)

L'association A.T.H.R.E. ne peut être tenue responsable du niveau de floraison des rosiers du Jardin de l'Abbaye de Valsaintes assujetti aux conditions climatiques (se renseigner de la situation par téléphone).

Clause 2

L'accès à l'Abbaye de Valsaintes est possible en voiture particulière ou par autocar.

Pour les autocars, il est impératif de suivre l'itinéraire obligatoire (voir plan d'accès ci-dessous)

Clause 3

L'Organisateur doit s'assurer de l'itinéraire à suivre et du temps global du trajet depuis son point de départ jusqu'à l'Abbaye de Valsaintes à Boulinette, en prenant soin de nous contacter impérativement avant de prendre la route, faute de quoi, la direction décline toute responsabilité. L'association A.T.H.R.E. ne pourra supporter les conséquences d'une négligence de l'Organisateur.

Clause 4

L'association A.T.H.R.E. offre l'accès gratuit à l'accompagnateur du groupe et au chauffeur du car.

Clause 5

En cas de retard de plus d'une demi-heure, la visite sera annulée ou reportée ultérieurement.(sauf arrangements par téléphone)

Clause 6

Dans le cas d'un désistement trop important de personnes inscrites, la visite ne pourra s'effectuer.

Clause 7

L'annulation d'une visite sera acceptée avec remboursement des arrhes si elle intervient 15 jours avant la date fixée de la visite. Ce délai dépassé, aucun remboursement ne sera effectué.

Clause 8

En cas de force majeure, l'association A.T.H.R.E. se réserve le droit d'annuler une visite ou d'en modifier le contenu pour toutes raisons engageant sa responsabilité. Dans le cas d'une annulation, l'association A.T.H.R.E. remboursera les arrhes versées au titre de la réservation.

Clause 9

Pour l'instant, le site touristique n'est pas équipé pour recevoir les personnes handicapées (aménagements en cours). L'accès à la totalité du Jardin de l'Abbaye ainsi qu'aux toilettes peut présenter des difficultés pour les personnes à motricité réduite (l'accès est impossible aux personnes en fauteuil roulant). Aucun tarif préférentiel ou remboursement n'est possible dans le cas où une personne ne serait pas en mesure de participer à la totalité de la visite.

Clause 10

Il est à la charge des participants de prévoir leur équipement (chaussures confortables, chapeau et lunettes de soleil, parapluie, gilet léger pour l'intérieur de l'église) et si besoin est, boisson et nourriture pour le temps de la visite. Durant tout le parcours, des bancs sont mis à la disposition des visiteurs ainsi que des petits bacs à eau pour les animaux qui doivent être impérativement tenus en laisse dans le Jardin et dans l'église. Les enfants doivent impérativement rester auprès de leurs parents.

Clause 11

Un espace pique-nique est mis à votre disposition pour le déjeuner. N'oubliez pas de mentionner votre souhait de réservation de ce lieu, en l'indiquant sur votre fiche d'inscription. L'association se dégage de toutes responsabilités pour l'occupation de cet espace qui doit être laissé totalement propre. L'association A.T.H.R.E. ne prend pas en charge les réservations dans les restaurants aux alentours.

Clause 12

La direction de l'Abbaye de Valsaintes offre, à tous les participants d'une visite guidée effectuée en matinée, la possibilité d'accéder gratuitement, l'après-midi du même jour, au Jardin et à l'église, en visite libre, en fonction des horaires d'ouverture en vigueur.

Clause 13

Les membres de l'Association A.T.H.R.E. bénéficient d'une réduction de 50%.

